

N° : DP 20/497

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 000 € AU CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR - ANNEE 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

VU la demande de subvention du Centre Archéologique du Var en date du 21 novembre 2019 pour l'année 2020,

CONSIDERANT que le Centre Archéologique du Var s'attache à préserver et promouvoir le patrimoine archéologique situé sur notre territoire. Accessible aux professionnels d'origines diverses, ingénieurs et architectes, universitaires, historiens, conservateurs, collectivités territoriales et diverses autres associations de sauvegarde, ce patrimoine particulier revêt une importance historique considérable, particulièrement bien inscrit dans le paysage,

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée possède un riche patrimoine archéologique avec entre autres, le site Olbia à Hyères-les-Palmiers, l'oppidum de la Courtine à Ollioules et plus récemment mis à jour, le site de La Grande Chaberte à La Garde ainsi que le site du Domaine oléicole Saint-Michel à La Garde,

CONSIDERANT que les actions menées par l'association en 2020 sont dans la continuité de celles engagées en 2019 contribuant à la mise en valeur du territoire par :

- L'étude, la préservation et la valorisation du patrimoine archéologique, historique et culturel de Toulon et de toutes les communes environnantes afin de sensibiliser tous les publics aux enjeux et aux richesses du patrimoine local,
- La mise en place de deux cycles de conférences grand public, les « Jeudis du CAV » et les « Vendredis des sciences »,
- L'organisation d'expositions/conférences,

CONSIDERANT enfin que le Centre Archéologique du Var participe aux Journées Nationales de l'Archéologie et aux Journées Européennes du Patrimoine,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1

D'ADOPTER l'exposé qui précède et **D'ALLOUER** au Centre Archéologique du Var pour l'année 2020 une subvention de 5 000 €.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2020 opération 16600 article 65748, fonction 633.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

